

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Projet:

Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol Commune de Saint-Gérand-de-Vaux (03)

Maître d'ouvrage:

EE AGRISOLAIRE 04
70 avenue de Clichy
75017 PARIS

PIECE n° PC 6, 7 & 8

INSERTION GRAPHIQUE DU PROJET ENVIRONNEMENT PROCHE ENVIRONNEMENT LOINTAIN

date de création : 29/10/2022
modification n°1 : 13/03/2023
modification n°2 :
modification n°3 :
modification n°4 :
modification n°5 :

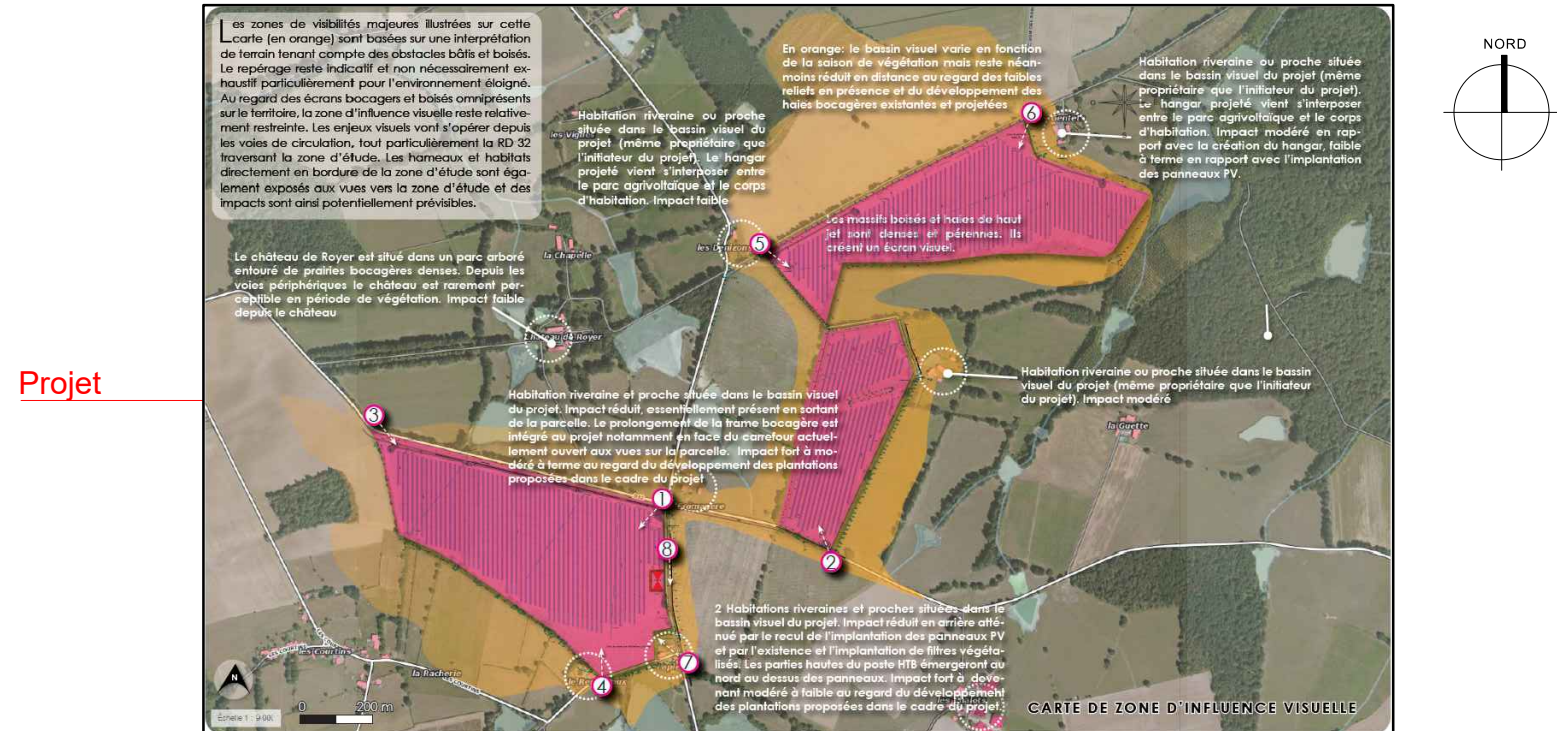


SARL ATELIER r2
ATELIER D'ARCHITECTURE
24 Rue de Poitiers - 86130 Jaunay-Marigny
jrocher1@hotmail.fr - 09 83 23 19 05 - 06 88 60 66 28
RCS Poitiers 539 733 774
Numéro d'inscription à l'ordre régional POi S01202

Le site s'inscrit dans la région naturelle de la Sologne Bourbonnaise. Cette vaste région bocagère de plaine, présente un relief de très faible amplitude et est composée d'une mosaïque d'habitats : majoritairement des prairies mais également des cultures, cours d'eau, étangs, forêts de résineux ou de feuillus, landes.

La topographie du site est peu marquée. Les altitudes au sein de la zone d'étude sont comprises entre 277 m au nord-est et 291 m au sud. Le site présente un relief globalement plat avec un dénivelé moyen d'environ 1%, tout à fait adapté à l'implantation de panneaux solaires.

La commune de Saint-Gérand-de-Vaux est une commune rurale majoritairement occupée par des terres agricoles, dominées par des prairies permanentes et des terres arables, d'un important réseau hydrographique et de nombreux boisements. La zone d'étude est elle-même constituée de cultures et prairies.



Projet

Dans les périmètres d'études rapprochée et éloignée, la topographie générale du territoire d'étude est défavorable à une visibilité du site d'étude au-delà de 700 m. Il y a très peu de chance pour que les paysages précédemment décrits permettent de voir le site d'étude de Saint-Gérand-de-vaux.

L'enjeu paysager et patrimonial concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est négligeable.

Dans le périmètre immédiat, le projet est située hors périmètre de protection de captage. Il n'est pas concernée par aucun cours d'eau mais se situent à proximité de plusieurs cours d'eau (amont des bassins-versants) et de nombreux plans d'eau qui sont utilisés pour l'irrigation et la pêche. Le ruisseau du Moulin, qui s'écoule à proximité de l'aire d'étude immédiate, est fortement perturbé.

Au regard des écrans bocagers et boisés omniprésents sur le territoire, la zone d'influence visuelle reste relativement restreinte. Les enjeux visuels vont s'opérer depuis les voies de circulation, tout particulièrement la RD 32 traversant la zone d'étude. Les hameaux et habitats directement en bordure de la zone d'étude sont également exposés aux vues vers la zone d'étude et des impacts sont ainsi potentiellement prévisibles.

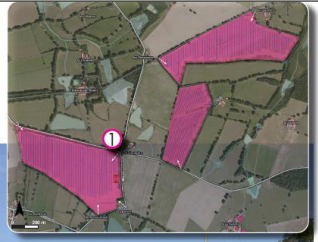
Cependant, à mesure que l'observateur s'éloigne du site d'étude, la place de celui-ci dans le paysage est de plus en plus petite, et il devient parfois difficilement perceptible.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager et patrimonial concernant l'aire d'étude immédiate est faible.

La centrale photovoltaïque introduira des motifs nouveaux dans le paysage dans lequel elle s'intègre (modules, cadres métalliques, locaux techniques). L'homogénéité de la forme de la centrale photovoltaïque et l'organisation des éléments qui la constituent permettra néanmoins de produire un projet paysager en cohérence avec les structures paysagères.

En plus de la conservation de quelques éléments présents sur le site, il est programmé d'engager des mesures de réduction permettant une « insertion fine » du projet : conservation, densification avec la mise en oeuvre avec plantation d'arbres et d'arbustes permettant de créer une ceinture végétale sur le site, bardage bois sur le local technique, pose d'une clôture de type "forestière" sur poteaux bois. Si ces mesures sont prises, **l'impact sur le paysage rapproché et immédiat sera globalement très faible.**

VUE 1 (PC 6 insertion) Vue depuis l'angle de la RD32 desservant l'est de la commune.



Avant travaux

Projet

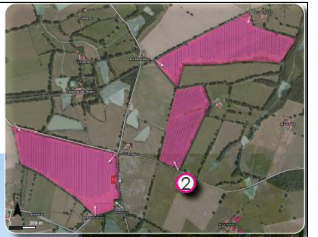


Après travaux, sans mesures paysagères



Après travaux, avec mesures paysagères

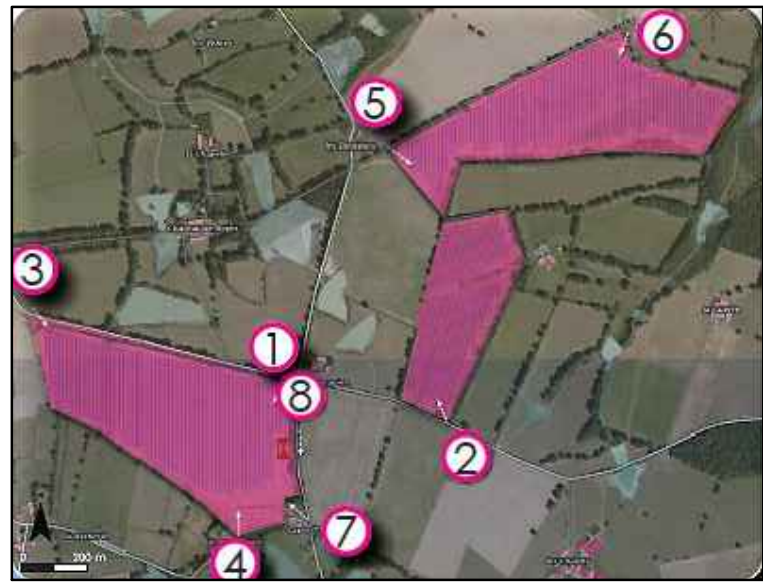
VUE 2 (PC 6 insertion) Vue depuis une voie rurale de desserte des exploitations agricoles du Valtis.



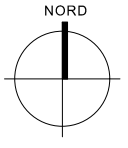
Avant travaux



Après travaux, sans mesures paysagères



Repérage prises de vue



VUE 3 (PC 6 insertion) Vue depuis le coude de la RD 32 à l'Ouest du projet.



Avant travaux



Après travaux, sans mesures paysagères

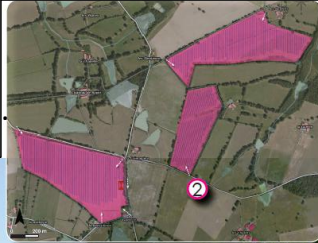


Après travaux, avec mesures paysagères

VUE 1 (PC 7 environnement proche) Vue depuis l'angle de la RD32 desservant l'est de la commune.



VUE 2 (PC 7 environnement proche) Vue depuis une voie rurale de desserte des exploitations agricoles du Valtis.



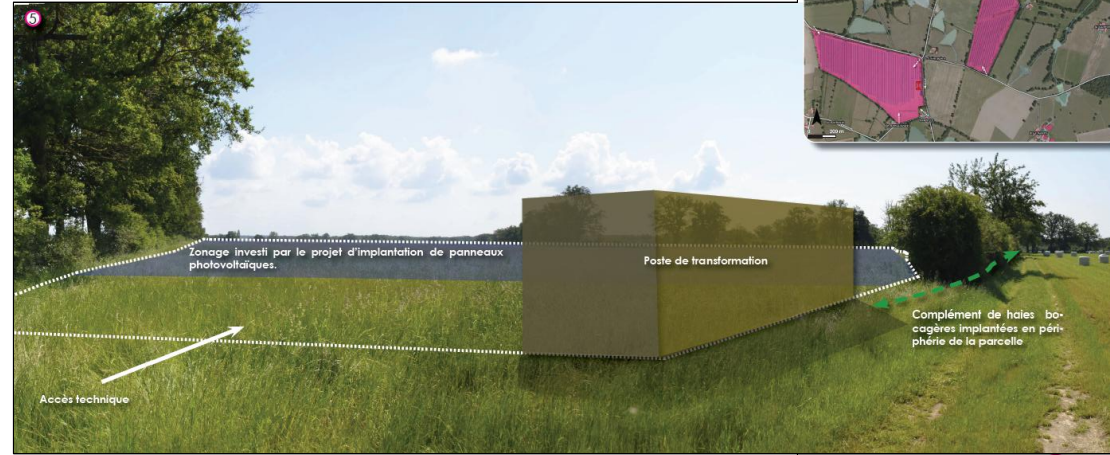
VUE 3 (PC 7 environnement proche) Vue depuis le coude de la RD 32 à l'Ouest du projet.



VUE 4 (PC 7 environnement proche) Vue depuis l'entrée des Ramailoux.



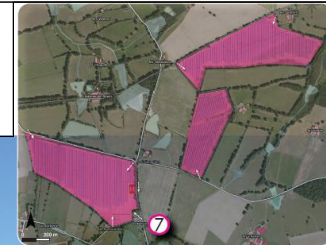
VUE 5 (PC 7 environnement proche) Vue depuis l'entrée de la parcelle située au nord-est.



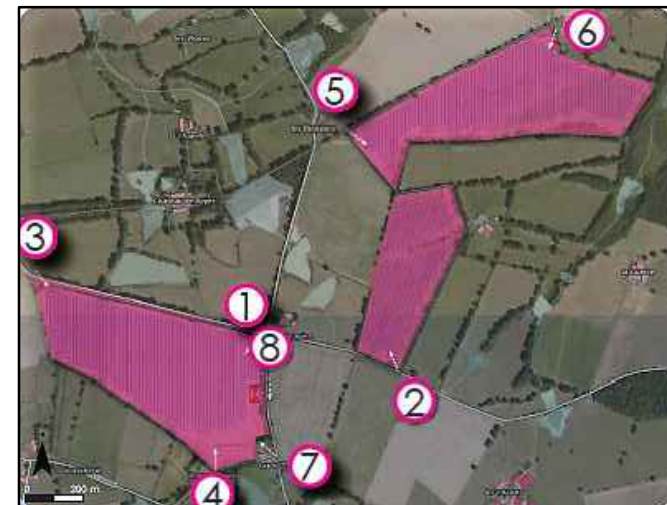
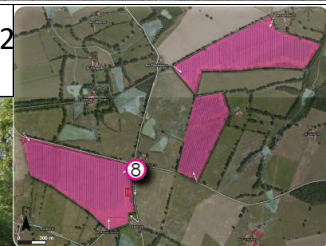
VUE 6 (PC 7 environnement proche) Vue depuis les Genets.



VUE 7 (PC 8 environnement lointain) Vue depuis le carrefour entre la voie rurale communale et la RD 32.



VUE 8 (PC 8 environnement lointain) Vue depuis la RD 32 le long de la parcelle ouest.



Repérage prises de vue

